

# ASSOCIATION FONCIERE DE CULLES LES ROCHES

## Compte-rendu de la réunion du vendredi 27 janvier 2017 A 20 h à la Mairie de Culles Les Roches

### Etaient présents :

M. Marcel DOUHAY, Président,

M. Jean-Pierre REVEL, Mme Elisabeth CONNORD, M. Florian CURTIL, M. Bernard DESCOMBIN, M. René DERAÏN, Robert THEVENOT

Absents excusés : M. Emmanuel CRUCIERE, M. Michel DUCHAMP

Absents : M. Pascal GRESSARD.

Monsieur le Président accueille les membres du bureau en souhaitant à tous la bonne année.

Monsieur le Président précise que le quorum est atteint et que l'assemblée peut donc valablement délibérer.

### 1°) Compte administratif

- Le Président présente les résultats de l'année 2016, les membres adoptent les résultats à l'unanimité.

### 2°) Membres du bureau

- Suite à la démission de M. Christian GERMAIN, le Président propose l'intégration d'un nouveau membre au bureau. Plusieurs noms sont proposés, ces derniers seront contactés pour connaître leur avis, puis la liste sera présentée à la Chambre d'Agriculture.

### 3°) Propriétaires de terrains bâtis - taxes

- Comme indiqué dès la création de l'Association, les prêts contractés par l'AFR sont remboursés via les taxes de l'ensemble des propriétaires fonciers inclus dans le périmètre suivant les conditions annoncées dans les statuts. Ces échéances courent jusqu'en 2023.
- Le président propose :  
Suite à la révision des emprunts et la négociation effectuée pour contraction d'un nouveau prêt regroupant une nouvelle demande et les 2 prêts en cours, les propriétaires des terrains supportant un bâti pour logement seront dispensés des cotisations au-delà de l'échéance initiale des premiers prêts (soit exemptés au-delà de 2023, en ce qui concerne le remboursement du nouveau prêt).  
La majorité des membres à 7 voix pour et une abstention valide cette proposition.

### 4°) Emissions des demandes de taxe

- Après contrôle, il s'avère qu'une soixantaine de propriétaires sont redevables de taxes annuelles pour un montant inférieur à 30.00 €. Un échéancier regroupant plusieurs années sera étudié suivant les cas pour limiter les lignes d'écritures et démarches administratives correspondantes.

### Questions diverses

- Il est noté que des travaux dans le bas du village concernant le réseau d'eau, prévu dans le périmètre du remembrement sur des fonds privés, seront observés pour que le réseau d'assainissement des vignes soit respecté (il semblerait que le tracé ne soit pas définitif).
- Un propriétaire fait remarquer que plusieurs bornes ne sont plus en place, et qu'il faudrait remédier à ce problème. Le Président explique que ces parcelles pour lesquelles une demande est faite, ont fait l'objet d'une transaction et que ces biens sont achetés en connaissance de cause pour ce qui concerne le bornage. Ainsi l'AFR n'a pas un rôle à re-borner les parcelles en cas de défectuosité.

Les comptes rendus sont consultables sur le site de la commune de Culles les Roches [www.culles-les-roches.fr](http://www.culles-les-roches.fr)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le Président  
M. Marcel DOUHAY